

COURANCES

notre village

Hiver
2013/2014



Merci au club photo de Milly pour les nombreuses photos de Courances publiées dans ce bulletin et exposées du 25 janvier au 5 février à la salle des fêtes



SOMMAIRE

Les délibérations municipales	2-3
État civil	3
Le gaz de schiste en Ile-de-France	4-5
La vie du village	6-7
Une championne à Courances	8
Les recettes du jardinier	9
Nouvelles de l'école	10-11
1845 : déplacement du cimetière...	12-13
Gare aux loups	14-15
Infos pratiques	16

Rythmes scolaires : la réflexion a commencé

Comme toutes les communes de France, Courances va être confrontée à un chantier difficile en 2014 : l'organisation des activités périscolaires à l'école. À la rentrée prochaine, la classe se terminera 45 mn plus tôt l'après-midi. Après les cours, ce sera un temps dédié à des activités périscolaires non obligatoires. Si ces activités sont organisées, qui les animera ? Et dans quels locaux ? Il s'agit non seulement de trouver des animateurs mais aussi de les rémunérer. Or la réforme ne précise pas que ces dépenses seront à la charge des communes.

Autre conséquence de ces nouveaux rythmes scolaires : le mercredi, inquiétude des parents. À partir de la rentrée 2014, les enfants viendront à l'école le matin, et sortiront à midi. Qui s'en occupera pour le déjeuner ? Qui les conduira ensuite à leurs diverses activités (centre de loisirs, foot, danse, musique...) ? Si un transport collectif doit être organisé, c'est une nouvelle dépense. Qui la prendra en charge ? Les parents, la commune, ou les deux pour partie ? L'aide temporaire de l'État, 50 euros par élève en 2014, est loin d'être suffisante.

Nous avons quelques mois pour trouver des solutions. La concertation a été initiée dès fin novembre avec les parents, les enseignants, les élus. Quelle que soit la nouvelle équipe municipale élue en mars 2014, la préparation de la rentrée scolaire sera une tâche prioritaire.

En ce début d'année, le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux.

Espérance VIEIRA

Maire de COURANCES





LES DÉLIBÉRATION MUNICIPALES

Conseil Municipal du 12 juillet

Urssaf : Contrat d'adhésion réversible à l'assurance chômage

Le conseil municipal décide d'adhérer au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires.

ASL du Clos de la grange : Rétrocession de la voirie

La demande de rétrocession de la rue des Tilleuls et de l'impasse des Prés est formulée par « l'ASL du Clos de la grange ». Le Conseil Municipal approuve l'acquisition à l'amiable, sans indemnité ni frais, de l'ensemble des parcelles de la voie privée du lotissement « Le Clos de la grange » et leur classement dans le domaine public communal. La commune intégrera uniquement la voirie : chaussée, trottoirs, tilleuls et arbustes situés le long de la ferme, ainsi que la haie bordant le lotissement coté déviation de la RD 372 ; les pelouses et parterres de fleurs devant chaque propriété restent à la charge des riverains.

Contrat à durée indéterminée de l'adjoint technique territorial

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas retenir une demande de titularisation.

Contrat d'entretien SICAE

Après avoir pris connaissance du contrat proposé pour l'entretien et l'exploitation des installations d'éclairage public (y compris les illuminations de fin d'année), le conseil accepte l'offre de la SICAE.

Demande de passage à temps plein de l'ATSEM

La directrice de l'école a demandé par courrier à la commune un passage à temps plein de l'ATSEM. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas retenir cette demande.

Conseil municipal du 4 octobre

Décision modificative numéro 1

Mme la Trésorière signale que le crédit porté au compte 014/73925 correspond au prélèvement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, mis en place en 2012) d'un montant total de 2 236 €. Lors de l'élaboration du Budget, le chiffre prévu était de 1266 €, soit une différence de 970 €.

Syndicat des eaux

Le conseil municipal adopte le projet de périmètre du syndicat issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Dannemois, Courances, Moigny-sur-École et Videlles (SIADACOMOVI) avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'École (SIEVE).

Le périmètre du nouveau syndicat comprend les communes suivantes : Dannemois, Courances, Moigny-sur-École, Videlles et Saint Germain-sur-École.

Le nouveau syndicat issu de la fusion appartiendra à la catégorie juridique des syndicats intercommunaux à vocation multiple, et sera dénommé « Syndicat d'Assainissement et des Eaux de la Vallée de l'École » ou SAEVE.

Centre interdépartemental de gestion (CIG)

Le contrat groupe d'assurance statutaire du CIG garantit les collectivités territoriales adhérentes pour la couverture sociale de leurs employés : maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, accident de service ; il regroupe aujourd'hui plus de 580 collectivités. Ce contrat avec cet organisme arrive à échéance le 31 décembre 2014.

La Commune de Courances, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances, peut se rallier aux appels d'offres effectués par le CIG. La mission alors confiée au CIG doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurances.

Charte de gestion écologique des espaces communaux du Parc Naturel Régional du Gâtinais

Autorisation est donnée à Madame le Maire de signer l'engagement d'atteindre le niveau 3.

Cet engagement concerne l'accompagnement des communes du Parc pour réduire, voire supprimer les pesticides. De nouvelles pratiques d'entretien favorables à la biodiversité seront mises en place. À Courances, l'entretien de nos espaces est actuellement assuré par l'équipe d'entretien du château. Les principes de la charte devront être repris dans la convention d'entretien à mettre à jour.

Informations diverses

Avenir du SIARE

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière École n'est plus en mesure d'assumer les charges supplémentaires résultant des nouvelles directives s'appliquant au domaine de l'eau. Plutôt que de procéder à des recrutements, il lui paraît souhaitable de transférer sa compétence à une autre structure habilitée. Le choix des responsables du Syndicat se porte sur le PNR, qui dispose déjà d'un animateur pour le contrat de bassin. Le Conseil n'a pas d'objection à suivre cette voie.

Nouvelles de l'école

Le projet de « classe transplantée cirque » prévue cette année a été abandonné.

Par ailleurs, les élèves souhaitent donner un nom à leur école. Parmi les propositions, le Conseil a choisi « École des Sources ».

Enfin, le Conseil donne son accord pour financer pendant l'année scolaire une sortie au cirque Pinder à Paris et une intervenante « théâtre ».

Aménagement d'un projet agro-forestier

Madame Valentine Hansen présente son projet de mise en « agroforesterie » d'une partie du domaine agricole du Château de Courances. Le Conseil n'a formulé aucune objection ou réserve à ce projet pour la partie concernant la Commune.

Conseil municipal du 6 décembre

Décision modificative N°2

Modification de répartition du budget dû au dépassement de certaines charges : cotisation de sécurité sociale sur les indemnités des élus, subvention à la recyclerie, cotisation au syndicat de la musique.

Renouvellement du régime indemnitaire 2014

Ce régime concerne les agents territoriaux des filières administrative et technique ; il définit les indemnités pour travaux supplémentaires allouées au personnel de la mairie, dans le cadre des grilles de rémunération de la fonction territoriale.



Indemnité de conseil 2013 allouée à la trésorière

L'indemnité de Madame Grange s'élève à 368.39 € brut ; Cette personne de la Trésorerie d'Étampes supervise les finances de la commune (budget et comptabilité).

Service public d'assainissement

Le contrôle de « l'assainissement non collectif » (logements non raccordés au tout-à-l'égout) est confié au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français, dans les conditions prévues par les statuts du syndicat. Ce transfert fait suite à la fusion du Syndicat inter-communal d'assainissement et du Syndicat des Eaux de la vallée de l'École, le nouveau syndicat (SAEVE) n'exerçant pas la compétence de « l'assainissement non collectif ».

Adhésion à la charte de biodiversité

Cette charte existe depuis 2007. Elle a pour vocation de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Île de France. Elle rappelle les objectifs à atteindre en matière de connaissance, de protection et de gestion des milieux. Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité ou organisme. Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette charte et s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité renseigné sur le site de la charte www.chartebiodiversite-idf.fr

Politique de l'eau et « éco-conditions »

Le Conseil régional a fixé des éco-conditions pour l'éligibilité de ses aides aux communes dans le domaine de l'assainissement. Ces « éco-conditions » fixent un cadre commun à atteindre en matière de préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et de la biodiversité.

Le Conseil municipal fera les démarches nécessaires pour pouvoir bénéficier des subventions du Conseil régional. Elle s'engage à une mise en conformité des raccordements à l'assainissement de son patrimoine privé et public, à un arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur ses espaces publics et privés et à signer la charte régionale de la biodiversité (voir ci-dessus).

Réformes des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal rencontre des difficultés dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires : difficulté à faire venir des animateurs compétents et disponibles à Courances, manque de moyens de transports, absence de salles d'activités ou d'équipements, moyens financiers limités. Dans l'attente de nouvelles dispositions adaptées au contexte communal, le Conseil municipal demande par une motion que l'organisation actuelle du temps scolaire de l'école de Courances soit maintenue pour la rentrée de septembre 2014.

Demande de subventions pour l'enfouissement des réseaux

Un devis pour l'enfouissement des réseaux dans le quartier du Ruisseau a été établi. Dans l'éventualité de réalisation des travaux, le Conseil municipal décide de déposer une demande de subventions auprès du PNR.

Syndicaux SIADACOMOVI et SIEVE

Le Conseil Municipal prend connaissance des rapports annuels 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du SIADACOMOVI et du service de l'eau potable du SIEVE. Aucune observation sur ces rapports.

Solidarité avec les Philippines

Afin d'aider la population des Philippines après la catastrophe climatique récente, la somme de 200 € sera versée par la commune à une organisation humanitaire habilitée à recevoir de tels fonds.

Déposez vos piles et batteries usagées en mairie

La commune de Courances s'associe à l'opération « Batribox », un réseau national de collecte et une filière de recyclage performante.

Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres ces derniers mois une petite boîte en carton - « la mini de Batribox ». Cette boîte doit vous inciter à ne pas jeter vos piles et batteries (*) à la poubelle. Car ce sont des objets recyclables ! Avec les métaux qu'elles contiennent, on fabrique des objets de la vie courante : canettes, gouttières, petites cuillères, vélos, clés et bien sûr piles et batteries neuves.

À Courances, venez déposer vos piles et batteries aux heures d'ouverture de la mairie. Elles seront stockées, puis récupérées par une société privée chargée de les acheminer vers des centres de recyclage agréés. Informations sur cette opération : www.screlec.fr

(*) Piles et batteries de nos appareils électroniques (téléphones mobiles, appareils photo, ordinateurs), ou électriques (jouets, outillage...)



Etat civil 2013

Naissances :

Chiara FAVRELLE,
née le 3 janvier
Colombe MARIEN,
née le 18 janvier

Décès :

Jean-Louis de GANAY,
décédé le 12 avril
Michel BRIER,
décédé le 3 octobre

4



GAZ DE SCHISTE EN ESSONNE

Les associations se mobilisent, de crainte des forages

Des réunions à Milly, Étampes, Tousson, Mondeville... Ce dernier trimestre, on a beaucoup parlé de gaz de schiste dans notre région. Des demandes de permis de recherche ont été déposées par 3 sociétés. Sur un territoire de 544 km², englobant le Sud Essonne, une partie de la Seine-et-Marne et le nord du Loiret.

Des associations environnementales s'opposent à ce projet. Même si, pour l'instant, le Conseil Constitutionnel n'autorise pas l'extraction par fracturation hydraulique, elles restent vigilantes et mobilisent l'opinion publique et les élus. Pour y voir plus clair, voici quelques réponses aux questions que chacun peut se poser sur le dossier.

Quelle est la zone concernée ?

La carte ci-jointe a été publiée par les associations anti-gaz de schiste. Elle présente les zones sur lesquelles des demandes de permis de recherche ont été faites auprès de l'administration. La commune de Courances est incluse dans ce périmètre.



Qui a déposé un dossier de permis de recherche ?

Trois sociétés sont en concurrence pour obtenir un permis de recherche :

- CONCORDE ENERGY : société basée à Singapour, leader dans le raffinage des produits pétroliers. Surtout implantée en Asie du sud-est.
- VERMILION REP : premier producteur d'hydrocarbures liquide en France, filiale française du groupe canadien Ver-

million Energy Inc. Basée en Aquitaine, elle produit 9000 barils de pétrole brut par jour.

- GEOFETROL SA : société française née du rachat de gisements à Esso, Total et Triton. Exploite 12 champs de production dans 4 régions : Ile de France, Champagne, Alsace et Sud Ouest.

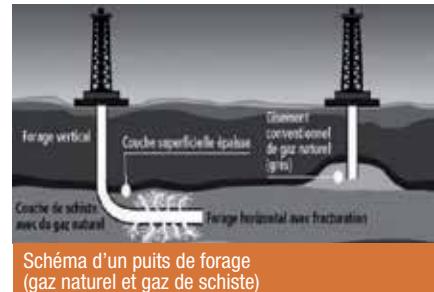
Quelle est la durée de validité de ces demandes ?

Les demandes de permis ont été déposées en 2013, elles sont valides pendant 5 ans et renouvelables partiellement deux fois. Le but de l'exploration est de quantifier les réserves d'hydrocarbures et le potentiel d'extraction. Les sociétés pétrolières qui financent ces recherches visent, dans le futur, l'exploitation du gaz de schiste.

Sur quels terrains sont pratiqués les forages ? Les propriétaires peuvent-ils, de leur propre initiative, signer un contrat avec une société de forage ?

Selon le code civil, le propriétaire d'un terrain en est propriétaire jusqu'au tréfonds : le sous-sol lui appartient, jusqu'au centre de la terre. Cependant, le code minier limite ce droit de propriété : depuis 1810, les richesses du sous-sol sont nationalisées ; leur gestion appartient à l'État, qui seul peut concéder un droit d'exploitation à une compagnie minière, en échange de **redevances** ; en clair, le sous-sol appartient au propriétaire, sauf les richesses qu'il pourrait renfermer ; la liste des produits concernés a évolué avec les connaissances techniques. Les hydrocarbures en font partie.

Un propriétaire pourrait signer avec une compagnie pétrolière une convention d'occupation, mais il ne pourrait pas profiter du gaz de schiste extrait ; par contre, les communes et l'état seraient rétribués par des redevances.



Quelle est la technique d'extraction ?

Le gaz est présent de façon diffuse dans des roches sédimentaires, argileuses, très compactes et imperméables. L'extraction se fait par des techniques spécifiques : **le forage horizontal et la fracturation hydraulique**. Selon le site de Total : « La partie horizontale du forage débute entre 1500 et 3000 m de profondeur, au bas d'un puits vertical, et mesure communément entre 1000 et 2000 m ; plusieurs branches permettent d'étendre le champ d'exploitation. La fracturation consiste à un injecter un liquide constitué d'eau, de sable et de produits chimiques en grande quantité et à haute pression. L'eau sous pression ouvre des fissures dans la roche-mère, par lesquelles le gaz pourra s'écouler. Le sable, en s'infiltrant dans ces fissures, empêche qu'elles ne se referment ultérieurement ; le gaz est drainé vers le puits. On effectue en moyenne 10 fracturations pour chaque puits, ce qui nécessite 20 000 m³ d'eau, et jusqu'à 2000 tonnes de sable. Les additifs représentent 0,5% de l'ensemble »... soit 110 tonnes environ.

Quels sont les produits chimiques utilisés ?

Les avis divergent. Les compagnies pétrolières parlent d'une vingtaine de produits, classés en : biocides, détergents, lubrifiants : « Des bactéricides pour empêcher la contamination du réservoir, des composés viscosifiants servant à maintenir le sable en suspension dans l'eau puis à le maintenir dans les fissures, et des réducteurs de friction. » Les anti-gaz de schiste ont compté environ 500 produits. Dans cette liste : acide chlorhydrique, inhibiteurs de corrosion, inhibiteurs de dépôt...



Que dit la loi ?

Le 12 octobre 2013, le Conseil Constitutionnel a confirmé que la fracturation hydraulique était interdite en France. L'article 1 de la loi interdit l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche.

L'article 2 annonce la création d'une « commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux ». Elle évaluera les risques environnementaux liés aux techniques de fracturation hydraulique ou aux « techniques alternatives » dans le cadre « d'expérimentations réalisées à seules fins de recherche scientifique sous contrôle public ».

Le recours à la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation est interdit, dans l'attente de l'évaluation que doit faire la commission. Pour l'instant, la fracturation à une échelle réduite est la seule technique d'exploration (le prélèvement d'échantillons du sous-sol ne suffit pas)... La loi du 12 octobre met donc les permis de recherche au point mort, mais la recherche de techniques alternatives reste possible.

Quels sont les conséquences et les risques environnementaux de l'exploitation du gaz de schiste ?

Les conséquences : L'utilisation intensive de l'eau ; la pollution due au trafic des camions qui transportent les équipements, l'eau, le sable et le liquide à traiter ; la dégradation des paysages naturels sur les sites d'exploitation,

Site d'exploitation de gaz de schiste en Pologne



Photo publiée dans le magazine Géo

l'altération irréversible du sous-sol par la fracturation.

Les risques : Seule une partie de l'eau utilisée lors de la fracturation est récupérée et traitée, le reste se répandra dans l'environnement sous-terrain, avec le risque de polluer les nappes phréatiques dont est extraite l'eau du robinet. Les émissions de gaz à effet de serre dues aux éventuelles fuites de méthane dans l'atmosphère, la migration des hydrocarbures après la fin de l'exploitation.

Selon l'Association Santé Environnement (ASEF), qui regroupe 2500 médecins, l'exploitation des gaz de schiste serait dangereuse, non seulement pour l'environnement, mais aussi pour la santé, avec la présence dans les puits d'extraction d'agents « hautement cancérogènes ». De plus, les roches souterraines fracturées libèrent des substances toxiques comme des métaux lourds ou encore de la radioactivité naturelle.

Enfin, cette exploitation retarde les efforts d'investissements nécessaires au développement des énergies renouvelables, alors que les combustibles fossiles sont limités.

Quelle est la position des pouvoirs publics ?

Elle ne peut être qu'ambigüe. Le gaz de schiste représente une opportunité économique : création d'emplois, nouvelles recettes des redevances, diminution de la dépendance énergétique et du déficit de la balance commerciale. À l'opposé, l'État doit gérer le péril écologique ; il est responsable du bien commun que constitue notre cadre de vie ; et à court terme, il doit tenir compte de l'opinion exprimée par la population et négocier avec les mouvements de protestation.

Qui sont les opposants au projet ?

Il existe différents collectifs en Essonne et Seine-et-Marne (voir liste ci-dessous) qui mènent des actions concrètes pour appeler à la vigilance sur ce dossier. Depuis l'automne 2013, ils publient une newsletter.

Les élus ont aussi pris officiellement des positions défavorables. Le président du Parc naturel régional du Gâtinais, Jean Jacques Boussaingault, a reçu le soutien des maires dans une motion datée du 15 octobre 2013. Il estime que ces projets auront « des

conséquences graves sur les sols, les ressources en eau et les paysages » ; ils sont « en contradiction avec la protection du patrimoine naturel ». Et il cite l'ensemble des engagements pris pour la défense du patrimoine naturel et paysager sur notre territoire, au sein de divers organismes.

Et maintenant, que va-t-il se passer ?

Une réunion est annoncée le 11 février à Milly, à la demande des associations écologistes. Il s'agirait d'un débat contradictoire, les compagnies pétrolières seraient invitées.



Une photo de la réunion d'information du 17 octobre 2013 à Milly

Les associations mobilisées contre l'exploration et l'exploitation dans la région

Unis vers un Milly vert - Bernard REDON

<http://chroniquesvertesdemillyetdailleurs.blogspot.fr/>

Stop Pétrole gaz de schiste 77

<http://www.stop-petrole-de-schiste77.com/>

Fondation Gaïa

http://www.sosplanetdanger.com/pages/ASSOCIATION_GAIA-487338.html

Pour compléter l'information :

Sur le site du ministère du développement durable, les demandes de permis en cours, département par département

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Permis-de-recherche-carte-des-.html>



LA VIE DU VILLAGE

Ça s'est passé ces derniers mois

8 septembre : Concours de pétanque

Félicitations au vainqueur, Monsieur André ; le concours s'est disputé entre une douzaine de participants. Le repas qui suivait a réuni beaucoup plus de convives.



22 septembre : vide-grenier

Très bonne participation autant des exposants que des chineurs. Météo agréable.



31 octobre : Halloween

Des enfants déguisés qui font du porte à porte, récoltent des bonbons... et le soir, une bonne soupe de potiron et des tartes pour le dîner avec les parents.



8 au 11 novembre : Festival "Les Zarmoniques" : 2000 personnes en 7 concerts



Gospel, répertoire contemporain, chant traditionnel, atelier danse, soirée festive sur le thème des années 60, concert d'ensembles vocaux, conférence, atelier et concerts gratuits, repas dansant... C'était le programme du festival les Zarmoniques, cet automne. Une initiative de l'association des parents d'élèves du Conservatoire des 2 Vallées.



Il s'agit de rencontres amicales entre chœurs du Gâtinais et d'ailleurs. C'est l'occasion d'accueillir des concerts de qualité dans les églises des villages du sud-Essonne et de Seine et Marne. À Courances, une conférence et un concert ont été programmé le 8 novembre. Vous avez raté les Zarmoniques cette année ? Voyez les vidéos des différentes manifestations sur le site www.les-zarmoniques.com. La 6^{ème} édition du festival, ce sera en novembre 2014 !



19 novembre : Assemblée générale de Courances Sports et Loisirs

Catherine Lagenette, présidente de l'association, a rappelé les diverses manifestations organisées tout au long de l'année : Marché de Noël, soirée choucroute, randonnée nocturne, sortie pêche, fête des voisins, tournoi de pétanque, vide-grenier, halloween et beaujolais nouveau ! Les participants ont exprimé leurs idées de nouvelles activités. L'association continue à investir dans du matériel pour ses animations.



23 novembre : Beaujolais nouveau

Charcuterie, fromage et beaujolais : une formule classique qui a réuni 83 personnes ; repas très convivial, comme d'habitude, et soirée dansante ensuite.

14 et 15 décembre : Marché de Noël

Une cinquantaine de stands ; parmi les habitués, les producteurs locaux : cresson de Courances, volailles de Prunay, confitures ou potages de Bouthigny. Antoine Berthelin s'est joint à eux pour vendre les légumes des Jardins de Courances. D'autres producteurs viennent de plus loin pour alimenter nos menus de fêtes : fromage, huîtres, vin de Bordeaux, champagne, foie gras et spiritueux. Pour se protéger du froid, les traditionnelles charentaises et les chapeaux. Et puis les nombreux bijoux, colifichets et accessoires de décoration.

L'association CSL est sur le pont pour nous permettre de manger sur place : accueil par un vin chaud servi au comptoir d'un chalet tout neuf, hot-dogs, frites, croque-monsieur et crêpes.





Agenda 2014

25 janvier - 5 février 2014 : Exposition « Courances en 150 photos »

Le château, le lavoir, l'église... Sources d'inspiration pour les photographes amateurs de Milly ; ils ont pointé leurs objectifs sur les lieux emblématiques de Courances, et nous montreront leurs tirages pendant deux week-ends à la salle des fêtes de Courances. 150 photos sélectionnées parmi les travaux des 38 inscrits au club du Foyer Culturel. Un regard personnel sur notre village que commente Ferruccio Papi, président du club photo de Milly-la-Forêt :



Inauguration de l'exposition : samedi 25 janvier 17h - Salle des fêtes

“L'idée de cette exposition est venue d'un échange avec Espérance Vieira. Ma femme a été institutrice à Courances, elle a un lien privilégié avec le village. Le village de Courances a été cette année le thème imposé à nos photographes amateurs. C'est la seconde fois que nous faisons cette expérience :



Il y a 3 ans, nous avions choisi la commune de Bonneville. Les membres du club ont travaillé sur le thème pendant plusieurs mois, au fil des saisons. La sélection, environ 150 clichés, sera présentée à la salle des fêtes pendant deux week-ends. Venez rencontrer sur place les photographes, ils seront contents de partager leur expérience avec les habitants de Courances.

Et chez nos voisins...

Moigny

- 8 février 2014 : Soirée moules - frites
- 19 février : Matinée enfantine
- 9 mars : Loto des écoles
- 15 mars : Soirée Saint-Patrick
- 20 avril : Foire à tout et salon d'art
- 14 juin : Soirée variétés

Milly

- Lithographies de Niki de Saint Phalle. Exposition de dessins consacrée à l'artiste franco-américaine, auteur des célèbres Nanas, qui a habité

Dannemois. Jusqu'au dimanche 2 mars, espace culturel Paul Bédu, du mercredi au dimanche, 14h-17h

- Expo Milly, un siècle d'histoire 1895-1995 : jusqu'au 19 janvier, espace Paul Bédu
- Expo Michel Blondeau : 25 janvier - 9 mars, espace Paul Bédu
- Spectacle du Secours Catholique : 1^{er} et 2 février, salle des fêtes
- Fête de la saint Valentin : 8 février, salle des fêtes
- Carnaval des enfants : défilé en ville, 7 mars
- Course de l'aqueduc : date à préciser, mars ou avril
- Salon arts et tradition : 26 et 27 avril, sous la halle
- Marché de l'herboriste : 30 mai et 1^{er} juin
- Bal : le 13 juillet, sous la halle
- Foire aux antiquités : 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet, sous la halle

Séances de cinéma à Milly

Salle polyvalente, boulevard du Maréchal Lyautey 01 64 98 80 07

www.cinessonnes.com

Voici les dates de séances, programmées par l'Association Cinessonne :

7 janvier : 15h, 18h, 20h30

18 février : 15h, 20h30

18 mars : 15h, 18h, 20h30

15 avril : 15h, 20h30

13 mai : 15h, 18h, 20h30

Annie et Michel PEREYROL

se sont installés fin octobre au 15, rue du petit Paris ; ils habitaient auparavant à Fontenay-sous-Bois. Ils ont trouvé à Courances un coin agréable pour leur future retraite, pas trop loin de leurs grands enfants. Michel - un passionné de bonsaïs - travaille dans la maintenance des ascenseurs, il va à Paris tous les jours en voiture. Annie, qui ne travaille pas, cherche des activités sportives à Milly. La famille Pereyrol est originaire de la région parisienne ; leurs villes natales, respectivement Vincennes et Versailles, ont un point commun : un château. Et à Courances, encore, le parc du château est à leur porte.

Nouveaux arrivants

Au 19, rue de la Grange Rouge : - Laëtitia et Anthony FLAUS

Jeunes mariés, ils arrivent de Bourgoin-Jallieu, en Isère. Mais ils sont originaires de l'Ardèche pour Laëtitia et du Rhône pour Anthony (plus précisément du Beaujolais !). Ils ont emménagé à Courances le 15 juillet, après qu'Anthony ait trouvé un emploi dans la région parisienne : technicien chimiste et spécialiste du béton, il travaille à Lisses. Laëtitia recherche un emploi, soit dans la pâtisserie, soit dans la chimie, ses deux domaines de compétences.

Le couple souhaite s'impliquer dans la vie associative de Courances.



- Virginie LAROCHE, Geoffroy BOULLONNOIS et Élora

Ils sont arrivés le 21 juin de Clamart. Virginie est en congé de maternité de la petite Élora, 6 mois. Geoffroy travaille à Rungis.

- Christophe PIVET, Margot et Nathan

Il a choisi de se rapprocher de ses enfants, Margot et Nathan, dont il a la garde alternée. Christophe Pivot est arrivé en juin de Ballancourt. Il travaille au pôle jeunesse de la commune de Saint-Germain-Lès-Arpajon. Né à Ris-Orangis, il a toujours vécu dans le département de l'Essonne.





MÉLINA DALLOUX : ELLE A TOUT D'UNE CHAMPIONNE

A 12 ans et demi, cette jeune Courançaise est championne de France minime de gymnastique rythmique par équipe. Cinq heures d'entraînement par semaine, des stages pendant les vacances scolaires, beaucoup de déplacements... Mélina concilie sport et école, soutenue à la fois par son club et par ses parents.

« Quand elle était petite, elle faisait de la danse classique et adorait jouer au cerceau » - Véronique Dalloux, la maman de Mélina, parle avec enthousiasme de sa championne de fille. Mélina, 1,61 m, cheveux longs et toute mince, parle elle aussi avec passion de ce qui est devenu son quotidien, la compétition en gymnastique rythmique. *« Je me fais vraiment plaisir dans ce sport. J'aime bien mon club, j'y ai beaucoup de copines »*.



Pour Mélina, tout a commencé il y a 4 ans. Elle s'inscrit au GRFM, club commun à Maisse et la Ferté-Alais, l'un des 3 meilleurs clubs de la région dans cette discipline. *« Au début, c'était une activité de loisir, raconte Véronique, sa mère. Elle a été remarquée et on lui a proposé un an plus tard de faire équipe avec 3 autres jeunes filles. Stéphanie Giral, l'entraîneuse du club, est exigeante. Elle les a fait progresser très vite »*. Jusqu'à ce 9 juin 2013 à Valenciennes : Mélina et ses amies deviennent championnes dans leur catégorie, DC2.



Mélina fait la modeste : *« Je suis moyenne en souplesse et en technique, mais je suis bonne en expression »*. L'expression compte pour 2 points dans la note du jury. A ce propos justement, a-t-elle le trac ? *« De moins en moins, dès que la musique démarre, je ne pense plus qu'à la chorégraphie »*. La compétition se joue sur une présentation très courte : 1 minute 30 sur le tapis ; avec des accessoires : cerceau, ruban, ballon ou « massue » ; des figures imposées sur une musique choisie par le club.

Mélina a commencé cet automne la compétition en individuelle. *« Un choix de l'entraîneuse qui pense que la discipline est encore plus exigeante, et que cela la rendra plus sûre d'elle »* précise Véronique Dalloux. Une maman très mobilisée par l'engagement de sa fille.



« Je l'accompagne dans ses déplacements, dans la région ou ailleurs. J'aime beaucoup l'ambiance du club, entre parents on s'entend très bien ».

Et en dehors du sport, comment se passe l'école pour Mélina ? - *« Je suis en 5^{ème} au collège de Milly »* répond l'adolescente ; *« C'est une bonne élève, ajoute sa maman, surtout en maths et en sport »*. Au point d'être sollicitée pour suivre à Milly la section sports-études volley. Deux sports en même temps, difficile de concilier les entraînements, la famille a décliné la proposition.

Les projets de la jeune Courançaise : continuer le plus longtemps possible la compétition, idéalement jusqu'au bac.



LES RECETTES D'ANTOINE

Depuis l'été 2013, nous avons la chance d'avoir un potager bio dans la commune. Le mercredi après-midi, la vente est ouverte aux particuliers. Cet hiver, c'est à billetterie du château que l'on fait ses achats de légumes. Antoine Berthelin, le jardinier, nous donne volontiers des suggestions de recettes pour les préparer, recettes faciles et toujours de saison !

Potée au chou de Milan

Pour 4 personnes

Ingrédients :

- 1 chou de Milan
- 6 pommes de terre
- 4 saucisses fumées ou de Toulouse
- 2 tranches de lard ou 100 g de lardons

- 1 - Coupez le chou en 4 et disposez les morceaux dans une cocotte en fonte avec un peu d'eau au fond. Mettez un peu de gros sel dans l'eau.
- 2 - Ajoutez les pommes de terre épluchées,
- 3 - Puis les saucisses et le lard ou les lardons.
- 4 - Couvrez, laissez cuire 30 mn à feu tout doux.
- 5 - Assaisonnez à votre convenance et dégustez !

Suggestion : ajouter des quartiers de pomme à votre potée pour donner un petit côté original à ce plat traditionnel.



Scarole au jambon gratiné

Pour 4 personnes

Ingrédients :

- 2 scaroles (une demie par personne)
- 3 tranches de jambon
- gruyère râpé

- 1 - Lavez les scaroles puis coupez-les en 2
- 2 - Disposez-les tête-bêche et bien serrées dans un plat à gratin
- 3 - Posez dessus les tranches de jambon entières, en lamelles ou selon votre imagination
- 4 - Ajoutez du gruyère râpé
- 5 - Mettez au four à 170°, 25 mn environ.
- 6 - Dégustez et laissez vous surprendre par ce petit goût printanier



Petites astuces

- Pour cuisiner le fameux « chou kale » : faites le fondre à la poêle dans un peu de beurre ou d'huile d'olive à feu doux. Ajoutez-y des lardons et des quartiers de pommes, cette préparation accompagnera parfaitement vos escalopes de veau ou de dinde.
- Cuisiner le potimarron (bio) sans l'éplucher : coupez-le en quartiers grossiers (enlevez les pépins et les fils), et faites le cuire à feu fort 10 à 15 mn dans un peu d'eau salée, comme des pommes de terre.

Les légumes de cet hiver au potager

Janvier : chou de Milan, chou Kale (ou chou vert frisé), poireaux, oignons, pommes de terre

Un peu plus tard dans la saison : radis, navets, fèves, salades, et bien d'autres encore.

Réglez-vous bien !



VIE DE L'ÉCOLE

Compte-rendu du Conseil d'école du 8 novembre 2013

Participants : Mme Coppin, directrice; M. Daury, enseignant; Mme Vieira, maire ; Mme Amiot et M. Berthelin, parents élus titulaires.

Règlement de l'école

Aucun changement cette année.

Jeux de cour

L'école va faire un projet avec les élèves pour concevoir et dessiner des jeux à la peinture sur le sol. L'école souhaite acheter quelques patinettes afin de développer l'équilibre chez les plus jeunes. Une demande de financement a été faite en juin auprès de la mairie. Il nous a été conseillé dans un premier temps de solliciter les familles. Or ce matériel, utilisé lors des récréations, doit être particulièrement solide. Il existe des modèles adaptés aux utilisations scolaires. Un courrier détaillant les raisons de cette demande a été transmis à Mme Le Maire.

Projets et sorties des classes

17 décembre :

Sortie au cirque Pinder à Paris

20 décembre :

Spectacle de cirque proposé par les élèves

Juin 2014 :

Projet de représentation théâtrale. La mairie a accepté le financement d'une professionnelle pour intervenir dans les classes, pendant 16 séances, à partir de mars.

Il reste à monter le dossier pédagogique et administratif pour obtenir l'accord de l'inspection académique.

Un nom pour l'école : Les élèves de la grande classe ont proposé une liste de noms. Le conseil municipal s'est prononcé : nous nous appellerons désormais "l'école des sources".

Activités artistiques liées au projet : Clara Laurent (plasticienne) aidera les élèves à réaliser une mosaïque dans laquelle sera inscrit le nom "École des sources". Philippe Bouveret (sculpteur) travaillera sur une sculpture en lien avec l'eau, les sources. Les artistes estiment leur participation au projet à 1500 euros, un tarif "amical". L'École a sollicité le financement du parc du Gâtinais. La mairie propose d'ouvrir une souscription. Les élèves écriront un article dans

le journal de Courances pour informer et demander une participation à l'ensemble des habitants de la commune.

Coopérative

Le budget actuel est de 1400 euros. Depuis la rentrée, les dépenses ont concerné le projet cirque : albums et livres de lecture suivie. Ainsi que les achats d'ingrédients pour préparer les gâteaux d'anniversaire.

Recettes : le stand de gâteaux au vide-grenier de septembre a rapporté un peu plus de 250 euros.

Photos de classes

Le photographe passera le lundi 2 décembre pour les photos individuelles.

M. Berthelin propose de faire un calendrier avec toutes les photos des élèves. L'idée sera soumise aux familles pour accord. Ce calendrier serait ensuite proposé aux habitants de Courances.

Marché de Noël

L'école aura son stand au marché de Noël des 14 et 15 décembre. Les familles sont sollicitées pour trier, étiqueter, emballer les produits mis en vente et tenir le stand. Une réunion de préparation aura lieu le 15 novembre.

Organisation du temps scolaire à la rentrée 2014

L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin.

Tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines.

La journée d'enseignement sera de 5 heures 30 maximum et la demi-journée de 3 heures 30 maximum.

La durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30.

Horaires de classe : Ils sont définis par l'article 6 du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de l'Essonne :

Lundi, mardi jeudi, vendredi : 8h30 - 11h45

Mercredi : 8h30 - 11h30

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h - 16h.

Si les communes choisissent d'autres horaires, elles doivent transmettre leurs propositions avant le 13 décembre à l'inspection académique. L'inspecteur de l'Éducation Nationale, après avoir porté un avis, transmettra ces propositions au directeur académique des services de l'éducation nationale qui arrêtera l'organisation du temps scolaire des écoles.

A Courances, les parents, les enseignants et le personnel de mairie sont invités par Mme Vieira à venir en débattre le 29 novembre dans la salle des fêtes.

Prochains conseils d'école en 2014

7 février et 13 juin

Ci-dessous, 3 photos du spectacle Courances Circus, présenté par les élèves le 20 décembre.





Les textes des enfants

Les sciences à l'école

Nous avons fait des sabliers. Nous avons pris tout d'abord des bouteilles d'eau, en plastique. Nous en avons rempli une avec différentes choses : de la farine, du sucre, du sable et de la farine mélangée à de l'eau. Nous avons percé les bouchons des bouteilles, certains n'ont pas remis les bouchons. Nous avons enfin fixé les bouteilles deux par deux en utilisant du gros scotch. Les sabliers qui ont fonctionné le mieux sont ceux contenant du sable. Grâce à cela nous avons un moyen de mesurer le temps qui passe pendant nos jeux de société.



Terrarium à escargots

Nous avons voulu fabriquer un terrarium à escargots pour pouvoir les observer en classe. On a pris un terrarium en verre et nous sommes allés dans le potager pour chercher de l'herbe, des feuilles, de la mousse, de la terre, un bâton pour qu'ils grimpent. Puis nous y avons placé des escargots. Il fallait humidifier régulièrement.



Notre école a un nom !

Vendredi 4 octobre au soir, le conseil municipal s'est réuni et a choisi le nom de l'école. Nous leur avions envoyé une lettre que nous avions écrite et dans laquelle nous avions proposé différents noms pour l'école.

Parmi la liste de noms, il y avait :

- L'école du Moulin Grenat car il est situé sur le territoire de Courances.
- L'école du lavoir car nous avons un lavoir près de l'école ;
- L'école de l'École car l'École traverse Courances.
- L'école des sources car il y a des sources dans Courances.

Le Conseil Municipal a délibéré et a choisi : L'ECOLE DES SOURCES !!!



Le potager

L'année dernière, nous avons réalisé un potager dans notre école à la place du grand bac à sable.

Nous y avons semé des carottes, des salades, des petits pois, des potirons, des fleurs et des plantes aromatiques.

Nous avons planté des pommes de terre, des fraises et des artichauts.

Au mois de juin, on a pu savourer nos salades, nos fraises et quelques tomates-cerises. En septembre, nous avons eu la surprise d'avoir encore beaucoup de tomates-cerises à manger. En octobre, nous avons cueilli des pommes de terre et des potirons, nous en avons ramenés à la maison. Certains radis sont montés en graines, nous les avons gardées pour les semer au printemps prochain.



Le cirque

Nous allons présenter un spectacle de cirque au mois de décembre. Nous nous entraînons à jongler et à faire des acrobaties. Certains élèves feront des sketchs de clowns et d'autres du dressage de fauves !

Les élèves de la grande classe jonglent avec des assiettes chinoises, des balles, des diabolos, le bâton du diable et des anneaux. Les petits « jonglent » avec des balles, des ballons et des foulards.

Nous chanterons aussi, tous ensemble, des chants sur le cirque.

Ce thème nous plaît beaucoup, nous lisons des albums sur ce sujet car nous faisons un rallye lecture.

En arts-plastiques, nous avons étudié les artistes qui se sont inspirés du cirque et nous allons faire les décors de la scène ainsi qu'une affiche et les invitations.





1845 : L'AFFAIRE DU CIMETIÈRE

Maurice Gelbard habite Oncy. Il est passionné d'histoire locale et membre de l'association "Les Amis de Milly-en-Gâtinais et environs" – dont l'objet est l'étude et la promotion du patrimoine historique, culturel et architectural de Milly-la-Forêt et des autres communes du Parc naturel régional du Gâtinais français. Explorateur infatigable des archives départementales de Chamarande, il s'est récemment intéressé au cimetière de Courances. Un cimetière déplacé en 1845 de la place de la République vers son emplacement actuel, en bordure de forêt. Nous le remercions pour cet article.



Les 6 tombes des soldats de la Royal Air Force

Pourtant, 37 ans plus tard, en 1813, le cimetière n'a pas bougé. C'est ce que montre le cadastre de l'époque.

En 1831, pourtant, une circulaire du sous-préfet date du 29 décembre revient à la charge et enjoint le conseil municipal de s'exécuter. Le Conseil répond « que les sommes engagées imposeraient la population de façon trop conséquente et que, contrairement au contenu de la dite circulaire, le Conseil n'a jamais eu connaissance que le cimetière ait occasionné de maladies, ni porté aucune exhalaison dans la commune... Si les plaignants désirent faire les dépenses, le Conseil y consent ».

Mais l'administration insiste. Quelques mois plus tard, le 8 août 1832, le Conseil reçoit une nouvelle circulaire officielle. On y évoque d'une part les réclamations de plusieurs habitants de la commune favorables au déplacement du cimetière. Et d'autre part, un décret du 23 prairial an 12 (12 juin 1804) par lequel la commune ne peut plus se soustraire au déplacement du cimetière. Le conseil municipal doit donc se mettre en quête d'un terrain assez éloigné des habitations.

Visiblement, les élus ne sont pas pressés. Puisqu'en 1841, lorsque les Ponts et Chaussées désirent redresser la route départementale n°30 dans sa traversée de Courances, en frappant d'alignement certaines maisons, les plans mentionnent toujours le cimetière.

Et que dit le Conseil municipal de Courances ? Il fait remarquer qu'il serait plus sage d'attendre la translation du cimetière pour y dévier à son emplacement la route départementale. Finalement, le nouveau cimetière sera officiellement bénit par le curé le 24 juin 1845.

Dès 1887, le problème de son agrandissement se pose. En 1897, le Comte et la Comtesse de Ganay, « propriétaires à Courances d'un terrain contigu au cimetière communal et servant de sépulture particulière à leur famille », offrent de céder le dit terrain à la com-

mune pour l'agrandissement du cimetière communal. La transaction se fait pour la somme de 200 francs, environ 760 euros d'aujourd'hui.

Mais avant que cela ne soit officiel, conformément aux instructions de la sous-préfecture, un médecin vient inspecter le terrain pour reconnaître « ... si ce terrain convient aux inhumations au point de vue d'y pratiquer des fosses, et si sa nature se prête suffisamment à la dissolution des corps et à l'absorption des émanations putrides. »

Voilà l'histoire de l'installation du cimetière en lisière de la forêt. Un cimetière de village qui présente plusieurs particularités :

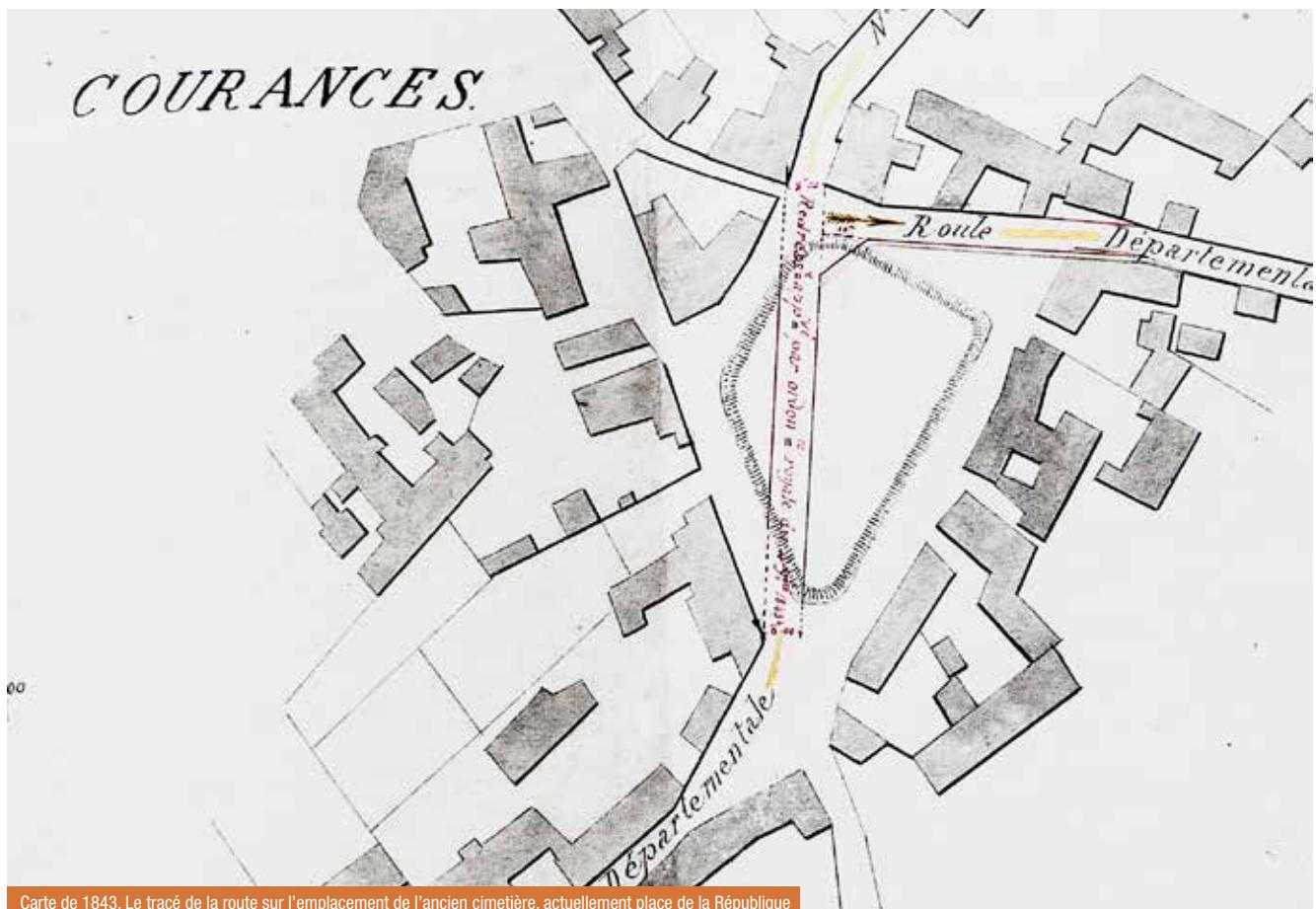
- Tombes militaires. Six tombes de l'équipage d'un bombardier Halifax ; il a été touché par la DCA allemande et s'est écrasé à Corbeil le 8 juin 1944.
- Tombe d'une célébrité : La créatrice de mode et de parfums Nina Ricci avait choisi le château du Ruisseau comme résidence secondaire. Elle a souhaité être enterrée à Courances, de même que son fils Robert (Voir notre bulletin de juillet 2011).



Courances a son cimetière. Quel village n'en a pas ? Il était autrefois situé au centre du village, sur l'actuelle place de la République.

Le 10 mars 1776, sur les instances de « la Faculté », les autorités décidèrent de déplacer tous les cimetières de France à l'extérieur des villes. Il s'agissait de soustraire la population à la putréfaction, d'entourer les cimetières de murs et d'interdire le creusage de puits à proximité pour des raisons de salubrité publique.





- Stèle en souvenir des soldats de la guerre 14-18. Blessés au front, certains furent soignés dans l'hôpital installé au Château de Courances ; les noms de ceux qui y sont morts sont gravés sur la stèle.
- Petit cimetière d'enfants. On sait peu de choses sur ses origines ; mais les cimetières pour enfants sont rares en France.

- Chapelle de la famille de Ganay, propriétaire du château. Chapelle qui renferme une crypte.

Maurice Gelbard

Pour en savoir plus sur l'histoire locale du canton de Milly-la-Forêt, le blog de l'association :
<http://milly91490.blogspot.fr>





QUAND LES LOUPS MENAÇAIENT COURANCES...

À la sortie du village, en direction de Milly-la-Forêt, se trouve la rue du « Saut du Loup ». Le loup était une menace autrefois pour les villageois, il a fait dans le Gâtinais de nombreuses victimes. Retour sur une époque où ces animaux, à la fois fascinants et effrayants, semaient la terreur.

La bête du Gâtinais

Les loups étaient nombreux dans la forêt de Fontainebleau durant le règne de Louis XIII et tout le XVII^{ème} siècle. La « bête du Gâtinais » a sévi entre 1652 et 1657, faisant à elle seule 58 victimes. La carte ci-dessous* figure le nombre de victimes dans chaque commune (3 à Courances). Extraits de l'état civil :

Le 25 juin 1654 à Courances a été inhumée la fille de défunt Marin Lucas qui fut le même jour étranglée par la bête.

Le 5 janvier 1655 a été inhumée la veuve de Denis Ordi étranglée par la bête.

Voici un témoignage du curé de Videlles, qui exagère peut-être le nombre des victimes :

« Il est ici nécessaire de laisser ici par écrit, s'il était possible de le faire, le

nombre des enfants, petits et grands, femmes même fortes et grandes, que deux bêtes farouches, loups ou louves, qui avaient mangé des corps morts au siège de la ville d'Étampes l'année 1652, [dévorèrent] à Videlles, Mondeville, Moigny, Courances, Dannemois, Soisy, Boutigny, La Ferté-Alais, Saint-Germain, Courdimanche et jusque près de Milly et quantité d'autres paroisses que je ne nomme pas. Il y eut bien 3 ou 400 personnes mangées, dévorées, mises en pièces. Cela dura 3 ou 4 années. [Signé :] Reyraud. »

En avril 1653, un « monstre mangeur d'hommes » est abattu à Moigny. Un autre, en octobre 1655, près de Fontainebleau. La bête du Gâtinais n'était donc pas seule !



La chasse aux loups à travers les siècles

En 813, Charlemagne organise déjà la chasse aux loups dans chaque vicairie et crée le service de louveterie. Les louvetiers, en échange de leurs services gratuits, sont exempts des charges militaires. Cette institution disparaît au Moyen-Âge, pour réapparaître pendant la guerre de 100 ans, en 1404, sous Charles VI.

Le 1^{er} mai 1520, François I^{er} crée l'Office des Grands Louvetiers de France.

En janvier 1583, Henri III ordonne aux agents forestiers de rassembler des chasseurs trois fois par an, pour procéder à des battues et chasser les loups.

De 1583 à 1789, on donne une prime de 300 livres pour une louve pleine abattue, 250 pour une louve non pleine, 200 pour un loup, 100 pour un louveteau...

En 1679, les registres de la paroisse de Bois-le-Roi mentionnent plusieurs bûcherons dévorés par les loups. A la fin du XVII^{ème} siècle, le Grand Dauphin, fils de Louis XIV, attaque un vieux loup en forêt de Fontainebleau. Le loup pris en chasse par l'équipage aurait été tué après 4 jours de course, dans la région de Rennes, en Bretagne !

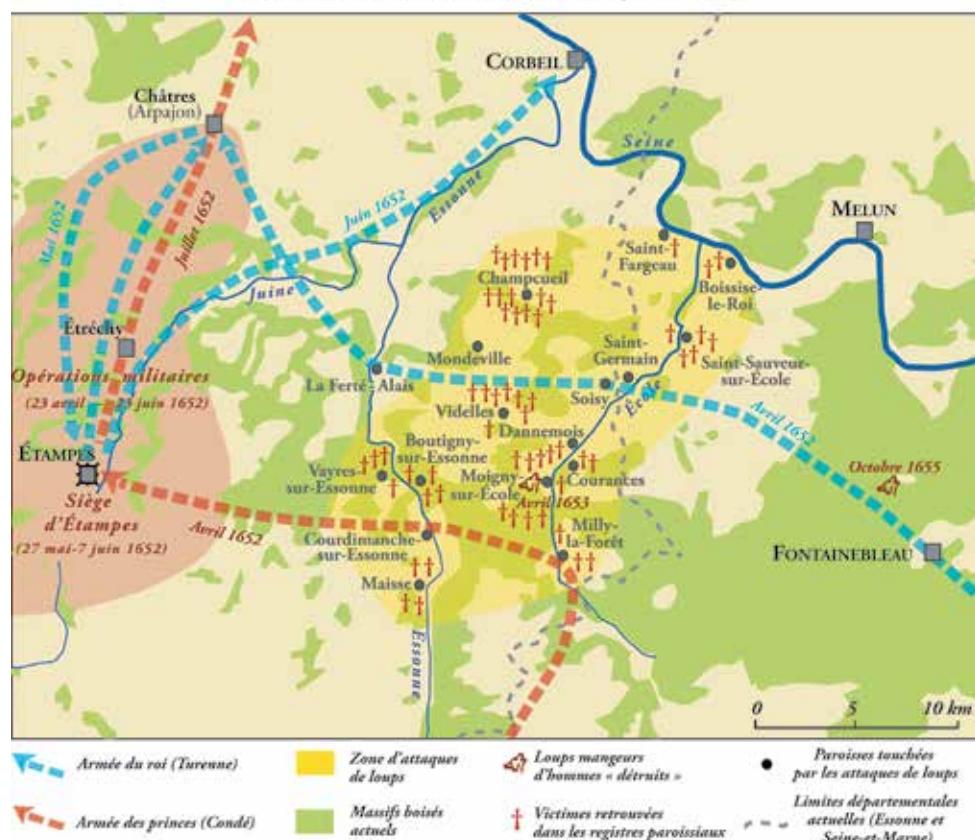
Durant la période révolutionnaire, on signale, au cimetière de Fontainebleau, des loups qui déterrent les cadavres.

En 1797, les primes ont été ramenées à 50, 40, 30 et 20 livres.

La louveterie disparaît avec la monarchie, mais elle est recréée par Napoléon I^{er}. Le nombre de loups diminue considérablement au début du XIX^{ème} siècle. De 1807 à 1882, on ne donne plus que 18 francs pour une louve pleine, et 12 francs pour un loup. À partir de 1882, le tarif remonte : 150 francs pour une louve pleine, 100 francs pour un loup.

Cependant, jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, il ne se passe pas d'hiver sans qu'on en abatte en forêt. A la fin du

La « Bête du Gâtinais » (août 1652-juillet 1657)





règne de Napoléon III, en 1870, la plupart des loups de la forêt de Fontainebleau ont disparu. Pas tous, puisqu'on lit dans la monographie de Courances (page 29) :

« Le 6 janvier 1885, un loup est tué dans les bois de Thurelles (sic). Le héros de cet exploit, l'ayant conduit à la préfecture, reçoit la prime de 100 F allouée pour cette action d'éclat. Après avoir reçu la parure qu'il exige, il est ramené à Courances où les visiteurs peuvent admirer ses énormes défenses ».

Aujourd'hui, quelque 250 individus vivent en France. C'est une espèce protégée : un chasseur qui a tué une louve en 2009 n'a pas reçu une prime, mais une condamnation à 4000 € d'amende. Réimplantés dans les massifs des Alpes, les loups sont remontés vers le nord ; des troupeaux de moutons ont été attaqués dans les Vosges et en Haute-Marne. 25 départements sont colonisés. L'hebdomadaire « La République de Seine-et-Marne », dans un article paru le 21 novembre 2013, s'interroge : « *Le prédateur, venant de l'est de la France, pourrait-il réapparaître d'ici 2 à 3 ans en forêt de Fontainebleau ?* »

Le saut-de-loup, définitions

En architecture des jardins, c'est un fossé au bout d'une allée, à l'extrémité d'un parc ou d'un jardin, qui en défend l'entrée sans borner la vue. C'est bien ce que l'on voit dans l'enclos du potager, face à la rue du Saut-du-Loup : le mur est abaissé, un large fossé est creusé derrière.



C'est aussi un fossé pour piéger le loup. Ses dimensions : de 9 à 10 pieds en carré et de pareille profondeur. Il doit être plus large dans le fond et de tous les côtés que par le haut, afin que le loup ne puisse pas sauter ni monter pour en sortir...

Quand on parle du loup...

Aujourd'hui, la peur du loup fait sourire les grands mais nombreuses sont encore nos expressions courantes où survivent le « canis lupus » : Avoir une faim de loup, marcher à pas de loup, entre chien et loup, à la queue leu leu (leu = loup), un jeune loup, un froid de loup, se jeter dans la gueule du loup, enfermer le loup dans la bergerie, tenir le loup par les oreilles (ne savoir quel parti prendre), être connu comme le loup blanc, avoir vu le loup, ou encore : avoir du bien partout où le loup pète (être un grand propriétaire)...

Un animal fascinant et effrayant.

Mythologie, littérature, musique, contes, bandes dessinées... Le loup reste présent dans notre imaginaire ; pour citer quelques références : une louve a élevé Romulus et Rémus, fondateurs de la ville de Rome, Ysengrin dans le Roman de Renart (XII^e siècle), les fables de Jean de La Fontaine, Pierre et le Loup, conte musical de Sergueï Prokofiev, le fameux « Petit Chaperon Rouge » de Charles Perrault, les frères Grimm et leurs sept chevreaux, « prom'nons-nous dans les bois... », les dessins animés de Tex Avery, « Les loups sont entrés dans Paris », chanson de Serge Reggiani, les livres d'enfants de Geoffroy de Pennart ou Claude Boujon...

* Cette carte et une partie des informations de cet article figurent dans l'ouvrage : *Sur les pas des loups*, un tour de France historique et culturel du loup, du Moyen Âge à nos jours (Éditions Montbel) ; son auteur, Jean-Marc Moriceau, chercheur et universitaire, nous a autorisés à les reproduire ; pour en savoir plus, consulter le site : <http://surlespasduloup.blogspot.fr/>





INFOS PRATIQUES

Administratif

Horaires de permanence de la mairie

Mardi et vendredi 15h - 18h

Samedi matin 10h - 11h

Téléphone : 01 64 98 41 09

Mail : courances.mairie@wanadoo.fr

Dates des élections 2014

Municipales : 23 et 30 mars 2014

Européennes : 25 mai 2014

Duplicata du permis de conduire

Depuis cet automne, les déclarations de perte de permis de conduire se font à la préfecture d'Évry. Le guichet des permis de conduire est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h. Prévoir les documents suivants : récépissé de déclaration de perte, pièce d'identité, 2 photos, justificatif de domicile et 2 photocopies, une demande de permis (CERFA 14948), une demande de duplicata (CERFA 14882).

16 ans : recensement citoyen

Tous les jeunes âgés de 16 ans doivent s'inscrire en mairie.

L'attestation délivrée est un document administratif officiel, indispensable pour s'inscrire aux examens et concours, ainsi que plus tard sur les listes électorales. Pièces à fournir : pièce d'identité et livret de famille.

Carte d'identité : durée de validité prolongée à 15 ans

À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Cette durée est valable pour les cartes délivrées depuis le 2 janvier 2004 ; la prolongation de 5 ans est automatique, sans démarche à effectuer.

Commerces

Le mercredi : vente de légumes au château

Les produits du potager « Les jardins de Courances » sont en vente tout l'hiver à l'entrée du parc du château, le mercredi de 14 h à 17 h. Le parc sera ouvert lorsqu'il fera beau.

Commerces ambulants

Mercredi et vendredi à 11h30 : Boucherie, volailles, fromage, épicerie.

Mardi de 18h à 21h : Pizza place de la République. Commandes au 06 87 96 03 05

Navettes pour le centre commercial

Possibilité d'aller faire ses courses au centre commercial de Villiers-en-Bière, moyennant 5 euros aller-retour. Le premier mercredi du mois, navette au départ de Courances à 14h25 (place de la République), retour à 17h45.

Environnement

Poubelles

Ordures ménagères (poubelle verte ou grenat) : tous les **jeudis matin**

Emballages recyclables (poubelle jaune) : les **mardis matin**, tous les 15 jours, **semaines impaires**.

Evitez les erreurs de tri

Tous les plastiques ne sont pas à recycler : Les sacs plastiques et les films plastiques enveloppant les revues et les emballages, les pots de yaourts ou encore les barquettes sont trop légers et ne contiennent pas suffisamment de matière : leur recyclage n'est pas rentable. Seuls les bouteilles et flacons se recyclent. Voir le site www.siredom.com

Encombrants

27 mars et 30 octobre 2014. Sont autorisés : ferraille, meubles en bois, mobilier usagé,

portes non vitrées, planches, matelas, sommiers, moquettes, tapis, jouets, vélos, douches, baignoires.

Janvier 2014, on change de badge à la déchèterie !

Les nouveaux badges d'accès seront disponibles en mairie à partir du 2 janvier 2014. Le SIREDOM mettra en place un nouveau contrôle d'accès qui facilitera l'accès tout en fluidifiant le trafic. NB : les particuliers sont autorisés à déposer 10 tonnes de déchets par an.

Rappel des horaires

Du lundi au samedi : 9h - 12h et 13h - 18h.
À partir du 15 octobre : 9h - 12h et 13h - 17h.

Dimanche : 9h - 12h

Zone industrielle Le Chênet à Milly-la-Forêt (01 64 98 94 66)
www.siredom.com

Neige et verglas sur les trottoirs

Les riverains sont tenus de saler et de dégager le trottoir longeant leurs habitations, afin de permettre le passage des piétons en toute sécurité et l'écoulement de l'eau le long du caniveau. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée.

Élagage des arbres et taille des haies

En bordure de trottoir et de route, ils sont à la charge des riverains.

Tondeuse à gazon : rappel des horaires

En semaine : 8h - 20h

Samedi : 9h - 12h et 14h30 - 20h

Dimanche : 9h - 12h (pas de machines bruyantes l'après-midi)

Brûlage des déchets végétaux.

Il est autorisé entre le 1^{er} octobre et le 30 mars entre 8h et 20h, à l'exclusion des dimanches et jours fériés. Le reste de l'année il est toléré, en respectant les règles de bon voisinage

Parc naturel régional du Gâtinais

Informations sur le parc :

www.parc-gatinais-francais.fr

Services

SESAME : service à la personne

« Sud Essonne Solidarité Aide Multi Emploi » est une structure locale d'aide à la personne. Elle propose du personnel pour des petits travaux de maison - ménage, repassage, bricolage, peinture - du soutien informatique, de la distribution de prospectus dans les boîtes aux lettres. 50 % de ces dépenses peuvent être déductibles des impôts.

SESAME s'adresse aux particuliers, collectivités et entreprises.

Siège social : 11 rue de la gendarmerie, 91720 Maisse, tél 01 64 57 98 26

sesame.maisse@wanadoo.fr

Santé

SOS Médecins

En l'absence de votre médecin traitant, vous pouvez être soigné au centre médical MEDI'CENTRE à Chevannes, géré par l'association SOS MÉDECINS ; Ouvert de 10 heures à 22 heures, 7 jours sur 7. Consultation **uniquement** sur rendez-vous en téléphonant au 0825 56 91 91. Même numéro si vous souhaitez une consultation à domicile.

En cas d'urgence,appelez le 15

Réseau bronchiolite

De novembre à mars, pour les enfants souffrant de difficultés respiratoires, voici un numéro de téléphone pour joindre un médecin spécialisé : 0820 800 880

Transports

Renouvellement des cartes de transport Améthyste et Rubis

Depuis le 1^{er} juin 2013, il n'existe plus qu'un seul forfait pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les anciens combattants qui voyagent en Essonne, dans la zone 3 à 5. C'est le forfait Navigo-Améthyste. www.essonnes.fr

Taxi

Taxi accrédité par la mairie de Courances : Yannick Laguide 06 80 15 79 85 / 01 60 71 86 27

Loisirs

Gym douce pour les séniors à Milly

Cette discipline est adaptée aux personnes de 60 ans et plus. Les cours ont lieu le vendredi à 11 h ou midi, au Centre de Loisirs Intercommunal de Milly la Forêt.

Loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans

4 centres intercommunaux accueillent les enfants tous les mercredis et pendant les petites et les grandes vacances à Milly la Forêt, Boutigny et Maisse. Le tarif journalier est calculé en fonction des revenus.

Centre de loisirs de Milly pour les 6-12 ans : 01 64 98 99 84 et « Square aux enfants » pour les 3-6 ans : 01 64 98 62 71 ; à Boutigny : 01 69 90 22 91 ; à Maisse : 01 64 99 43 66

5 sentiers aménagés en forêt de Fontainebleau

L'Office National des Forêts a aménagé 5 promenades adaptées aux visiteurs en situation de handicap. Ces parcours de 2 à 5 km intègrent des stationnements réservés et mis aux normes avec des matériaux spécifiques (béton désactivé) ; de larges chemins stabilisés et sécurisés ; des panneaux d'information sur les parkings d'accès aux parcours ; une signalétique de stationnement homogène.

L'ONF a édité un dépliant qui renseigne sur ses 5 promenades : La mare aux Epées, le Bouquet du roi, les Grands Feuillards, Petit Barbeau et La Génisse www.onf.fr

Médiathèque de Moigny

Horaires d'ouverture :

mercredi : 10h - 12h30 et 14h - 18h,

vendredi : 14h - 18h,

samedi : 10h - 12h30 et 14h - 17h

Emprunt gratuit pendant 3 semaines de 3 livres + 1 CD + 1 vidéocassette ou DVD.

Carte de lecteur délivrée contre 1€ de caution. Adresse : La Grange, 53^{er} Grand-Rue à Moigny (dans la cour derrière le relais Intermarché), tél. 01 64 98 00 00

Chambres d'hôtes à louer

L'office de tourisme du canton de Milly propose sur son site internet des adresses d'hébergement dans la région (camping, chambres d'hôtes, hôtels) :

<http://www.millylaforet-tourisme.com/-hebergement-restauration->

Remerciements à Catherine Verger, Maurice Gelbard, Sabine et Pascal Serres, Julie Saulet, pour la rédaction des articles. Mise en page Julie Saulet.

Participez au journal !

Vous avez des suggestions pour le prochain bulletin municipal ?

Vous avez une idée d'article, vous souhaitez l'écrire ? Téléphonez à Gilles Dementhon au 01 64 98 51 03.